

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM321 AUTOMATISATION 4			
Code	TEOM3B21OM	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Rudy LEBEAU (rudy.lebeau@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Afin d'améliorer le confort et d'optimiser l'usage de l'énergie, il est important d'être capable de paramétrer un régulateur. Le cours se veut une fenêtre ouverte sur les aspects de base de la régulation. La pratique sera mise en avant au travers d'une formation au centre Technocampus de Mons ainsi qu'au travers de nombreux exercices utilisant des simulateurs.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer.**

1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques.**

2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques.

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations.**

4.2 Participer à la démarche qualité.

4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.

Compétence 5 **Collaborer à l'analyse et à la mise en œuvre d'un système automatisé dans un environnement industriel ou d'un bâtiment.**

5.2 Sur base des spécifications issues de l'analyse, développer une solution logicielle.

5.4 Assurer la maintenance, le suivi et l'adaptation des choix technologiques qui ont été implémentés.

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- Identifier un processus
- Régler un processus
- Programmer une fonction de régulation dans un automate
- Dépanner l'application de régulation
- Structurer une application de supervision
- Créer et maintenir une application de supervision
- Rédiger un mode d'emploi ainsi qu'un rapport sur l'application développée

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :
TEOM3B21OMA Automatisation

48 h / 4 C

Contenu

Introduction à la régulation

- Relevé de la réponse indicielle
- Notions de boucle
- Régulateur TOR
- Régulateur PID
 - Action proportionnelle
 - Action intégration
 - Action dérivation

Programmation de fonction de régulations dans un API

- Mise en oeuvre de fonction PID dans un API S7
- Utilisation de données structurées

Supervision:

- Archivage
- Utilisation de données structurées
- Génération d'alarmes
- User Archive
- Programmation: Animation par action C et/ou VB
- Gestion des droits:User Administrator

Démarches d'apprentissage

Cours magistral et exercices dirigés
Formation pratique "Régulation" Technocampus (2J)

Dispositifs d'aide à la réussite

De courtes séances de réponses aux questions sont prévues en fin de TP

Sources et références

notes de formation Technocampus

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint de présentation sur la plateforme
Énoncés commentés et résolus à disposition sur la plateforme
Des documents dans une langue étrangère pourront être utilisés

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session Q1

- Rapports + formation régulation : 30% (non-récupérable)
- Examen pratique portant sur la création et/ ou la modification d'un programme intégrant des fonctions de régulation vues au cours : 70%

- Rapports + formation régulation : 30%
- Examen pratique portant sur la création et/ ou la modification d'un programme intégrant des fonctions de régulation vues au cours : 70%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	30			Rap	30
Période d'évaluation	Exp	70			Exp	70

Rap = Rapport(s), Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le **30 septembre 2022**.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).